



## Remplacement climatisation local commercial

-----  
Par nath11

Bonjour,

le locataire de mon local commercial me demande le remplacement d'une climatisation et la réparation d'une autre clim (les 2 ont 8 ans); il dit qu'il a fait lui-même les entretiens (il est plombier).

Il ne me donne pas la facture de la climatisation en sa possession (achat par le précédent locataire dont il a racheté le droit au bail). Je ne sais donc pas s'il y a possibilité de faire réparer.

Le bail (2015) prévoit que l'entretien, la réparation et le changement des appareils électriques sont à sa charge.

(Il m'envoie un devis fait par son entreprise de 4300 ? HT.)

Est-ce à moi de remplacer et faire réparer ces climatisations ?

Merci,

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Refusez puisque ce serait contraire au bail.